

Image not found or type unknown



Dois-je rembourser un objet d'occasion qui ne fonctionne plus?

Par **virginie38**, le **30/05/2009** à **07:42**

Bonjour, rnJ'ai vendu un objet d'occasion sur Ebay il y a environ 1 mois, il s'agit d'un épilateur. L'acheteur m'a contacté il y a 1 semaine pour me signaler que l'objet ne fonctionnait plus après 2 utilisations et m'a demandé son remboursement intégral . Elle a donc ouvert un litige sur Payl pal qui ont décidé que je devais effectivement rembourser intégralement mon acheteur. Est-ce normal alors que l'acheteur stipule s'en être servi et que donc l'objet fonctionnait bien à sa réception? On ne peut pas être sûr que ce ne soit pas l'acheteur qui ait fait une mauvaise manipulation ou qu'il l'ait fait tomber !rnMerci d'avance pour votre aide précieuse.rnSincères salutationsrnVirginie